

Professionnels du gaz : Pourquoi et comment le devenir...



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

L'arrêté du 2 Août modifié prévoit l'établissement d'un certificat de conformité après réalisation d'une installation de gaz neuve, d'un complément, d'une modification d'une installation existante ou de remplacement de chaudière. L'installateur est tenu d'établir un certificat de conformité correspondant au type de l'installation concernée. Ces certificats de conformité sont soumis au visa des organismes de contrôle agréés par le Ministre chargé de la sécurité du gaz.

Les entreprises non titulaires de l'appellation Professionnel du Gaz sont systématiquement contrôlées par un Organisme de contrôle agréé par le Ministère pour la délivrance des certificats de conformité modèle 2 et modèle 4.

Pourquoi être professionnel du gaz ?

- Etre identifié comme professionnel, spécialiste du gaz
- Faciliter l'accès au certificat de conformité :
- Coût préférentiel du certificat de conformité
- Réduire vos délais d'intervention :
- Pas de contrôle systématique de l'installation
- Bénéficier du service assistance technique

Comment devenir professionnel du gaz ?

Formation de 2 jours

L'objectif est de savoir contrôler les installations Gaz mises en place et entretenues par l'entreprise.

(Formation financée par votre OPCA)

Réussir un QCM

Le test comprend 30 questions à choix multiples.

Nécessité d'obtenir 24 bonnes réponses pour être reçu pour être reconnu Responsable Gaz.

La validation des connaissances du Responsable Gaz est valable au maximum jusqu'à 6 ans à compter de la première date d'obtention.

Monter un dossier d'appellation Professionnel du Gaz :

- installation

Compléter le dossier entreprise «demande d'appellation» et le retourner à votre Organisation Professionnelle en y joignant les pièces demandées.

Validation de l'appellation par l'absence d'anomalie caractérisée sur 3 contrôles successifs.

Cette appellation est à renouveler TOUS LES ANS



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION



PROFESSIONNEL DU GAZ
MAINTENANCE



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

- maintenance / installation maintenance

Compléter le dossier entreprise «demande d'appellation» et le retourner à votre Organisation Professionnelle en y joignant les pièces demandées.

10 attestations d'entretien annuel de moins de 3 mois conformes. Un audit sera déclenché par habitA+ dans un délai de un mois après la date de réception des attestations d'entretien. S'il n'y a pas d'anomalie, un audit sera déclenché sur une période de 3 ans pour les entreprises disposant de 1 à 3 techniciens.

Versement d'une cotisation à habitA+ pour la vérification des attestations.

Cette appellation est à renouveler TOUS LES ANS



Pour tout renseignement complémentaire, votre contact : Véronique LEVITRE (02 32 23 50 52)